

LA

# Petite Tunisie

**ABONNEMENTS :**

Tunis-Tunisie	France
Un an ..... Fr. 10	Un an ..... Fr. 12
Six mois ..... 6	Six mois ..... 7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: E. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

14, Rue Es-Sadikia - TUNIS

**ANNONCES :**

Annonces diverses,..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50

PAYABLES D'AVANCE

## A quand la Révocation de M. Fabry

Tunis, le 9 Avril 1896

LA

### Magistrature jugée PAR L'UN DES SIENS

Du haut de son siège, M. Broussard, procureur général près la Cour d'Appel d'Alger, vient de décerner à tous ses subordonnés, grands et petits, gras ou maigres, un retentissant brevet de **partialité** qui va probablement faire pousser des cris d'orfraie à la gent porte-robe sous ses ordres et soulever des tempêtes.

Qu'importe! Bien certainement M. Broussard n'en a cure et le public, lui, depuis longtemps déjà édité sur le compte de la magistrature française sous le régime républicain, ne reconnaîtra de sa franchise et laissera s'éteindre les clameurs intéressées des robins, en se disant *in petto*: « Ah! comme il les connaît bien et les jauge à leur aune! »

Voici dans quelles circonstances l'honorable procureur général d'Alger a été amené à faire cet aveu dénué d'artifices, tranchant comme un coup de sabre.

Les corps élus du département d'Oran avaient soumis au conseil supérieur de gouvernement d'Alger, qui s'est tenu en fin février dernier à Alger, une demande de création d'une chambre d'appel au chef-lieu de ce département, à Oran.

Pour faire rejeter la proposition des oranais, M. Broussard n'a pas hésité une seconde à donner en plein conseil de gouvernement comme arguments péremptoires: « qu'il redoutait, pour les conseillers appelés à composer cette chambre d'appel, les **influences locales**, estimant que sont seuls impartiaux les magistrats qui vivent loin des plaideurs!!! »

Et c'est un homme de cour qui a osé parler ainsi! Et c'est le chef de la magistrature debout en Algérie et en Tunisie qui a été obligé, contraint, à dire qu'il craignait pour les magistrats les **influences locales!**

Dans quel siècle et en quel pays vivons-nous, grands dieux!

Il faut avouer que l'opinion qu'à des magistrats, le chef du parquet général — un homme nourri dans le serail judiciaire dont il en connaît les détours, les hommes et les choses — est des moins flatteuses et fait assez mal augurer pour nos intérêts confiés en de telles mains, aussi doit-elle nous servir, dans l'avenir, pour nous opposer de toutes nos forces, à la création, en Tunisie, d'une Cour d'Appel dont les conseillers seraient tous dans la main du résident, cela est certain, qui pourrait les briser au gré de ses desirs, pour un oui ou pour un non, s'ils ne voulaient,

un jour, lui rendre le service qu'il attendrait d'eux, de mettre leur conscience dans leur poche et leur mouchoir par-dessus.

Mais sans aller chercher si loin, quelle opinion peut-on avoir d'un magistrat qui, comme M. Fabry, en présentant ses collaborateurs au Résident général, se permet de lui dire :

« ... Vous avez devant vous, M. le ministre, des hommes de gouvernement... »

Le Résident, si absolu qu'il soit, en demeura interloqué, car de telles paroles dans la bouche du président Fabry qui les avait prononcées, voulaient dire pas mal de choses. Le Résident avait compris, cela suffit, et nous également, par la suite, nous fûmes forcés de comprendre... à nos dépens.

Ces **influences locales** dont parle l'honorable procureur général, nous apparurent sous forme de mois de prison, distribués avec une largesse sans pareille, qui étonnèrent et stupéfièrent tout le monde.

Aussi brièvement que possible, nous rappèlerons que pour des délits qui n'en étaient pas, à coup sûr, on nous gratifia du maximum de la peine, comme dans l'affaire Lardet où le parquet voulut y aller, lui aussi, de son petit rôle.

Le samedi 18 janvier, on téléphona au parquet au commissariat central pour savoir si M. Lacroix était parti pour Alger; la police envoya aux renseignements et dix minutes après, elle téléphonait à son tour au parquet que M. Lacroix venait d'arriver à son bureau et qu'il ne partait que le lendemain pour Alger. Bonne affaire! dut-on se dire. L'assignation serait lancée le lundi pour l'audience du samedi suivant comme s'il y avait pérennité. On aurait pu lui faire remettre l'assignation le soir même, on préféra attendre qu'il fût déjà loin afin de le mettre ainsi dans l'impossibilité d'assigner, en temps voulu, des témoins et de prouver sa bonne foi. Qu'on ne vienne pas dire le contraire, c'est l'absolue vérité. Le samedi suivant, on lui allongea carrément deux mois de prison comme s'il avait pillé les coffres de la banque ou dévalisé le résident Millet sur les grands chemins. Quand il revint, il fit opposition et assigna ses témoins, mais on refusa de les entendre sous le prétexte que la dénonciation n'avait pas été faite dans les délais voulus! Comme on le voit, le coup était parfaitement prémédité.

Très sensée la justice en ce pays, elle trouve des arguments à tout, lorsqu'on lui fourre le nez dans ses machinations.

Quand on veut tuer son chien, ne dit-on pas qu'il est enragé?

Ne dirait-on pas que les paroles de l'honorable procureur général s'appliquent d'une façon parfaite à la justice française en Tunisie?

Esprons, cependant, qu'avant peu, on y donnera un sérieux coup de torchon commençant par son président qui, puis longtemps déjà, aurait dû s'en aller à la suite de toutes les histoires qu'il a eues et qui ont fait le bien des conversations et celui de trop de chroniques de journaux.

M. Fabry est trop discuté pour rester en avant, plusieurs noms, notamment d'un diplomate actuellement député, ont été proposés à un poste qu'il aurait pu remplir à la satisfaction générale s'il n'y était arrivé — un peu trop la vapeur et à la faveur — à un âge d'autres entrent à peine dans la carrière.

Les informations dit le « Bulletin des Renseignements coloniaux » nous permettent de croire que la nouvelle que nous avons donnée au sujet du remplacement de M. Millet à Tunis serait plus qu'une question de semaines. Ce changement aura lieu probablement aussitôt après les fêtes de Tunisie à l'occasion du Congrès international des sciences.

En avant, plusieurs noms, notamment d'un diplomate actuellement député, ont été proposés à un poste qu'il aurait pu remplir à la satisfaction générale s'il n'y était arrivé — un peu trop la vapeur et à la faveur — à un âge d'autres entrent à peine dans la carrière.

En Tunisie c'est un administrateur qui sache et qui veuille administrer et non un diplomate plus ou moins habile qui ne rêve que de négociations internationales à conduire.

Littérateur aimable, brillant touriste, M. Millet manque du minimum de tact indispensable à un diplomate et il n'a aucune des qualités ni des connaissances spéciales qui font les administrateurs.

### PLANCHE POURRIE

Les promesses du résident?... Vous y croyez encore?... Ah! le bon billet!... disions-nous, la semaine dernière, à plusieurs amis, réunis autour d'une table de café X.

— Mais quand je vous dis qu'il a écrit qu'il retirait complètement son décret sur l'impôt du timbre et de l'enregistrement, doutez-vous qu'il ait donné absolument satisfaction à la Colonie?

— Quand il aurait écrit qu'il fait soleil en ce moment — et effectivement, il fait soleil — je ne le croirais pas, car cet homme, vous le dis en vérité, c'est la mauvaise foi incarnée, c'est la coquinerie en personne, c'est le type parfait du griné qui, par les moyens les plus bas pour arriver à ses fins: ruser tout le monde et conserver le plus longtemps possible les gros éléments qu'il touche pour faire la sale besogne que vous savez. Voilà mon opinion, un peu brutale, si vous voulez, sur le compte de cet individu.

Un léger haussement d'épaules, à peine un scepticisme, accueillit la fin de mes paroles. Je n'eus pas l'air de m'en aper-

cevoir me disant, à part moi: « bientôt, mes amis, vous m'en donnerez des nouvelles! »

Et pas plus tard que le lendemain, effectivement, paraissait dans l'officiel, une note tellement ambiguë sur cette fameuse lettre du retrait du timbre et de l'enregistrement, qu'on ne savait plus si c'était du lard ou de cochon; si le résident avait donné satisfaction à la colonie ou s'il se f... encore d'elle.

On alla aux explications. Avait-on besoin d'y aller? N'avait-on pas assez commis de sottises sans en commettre une nouvelle?

Bref, on y alla et le résident répondit ce qu'aurait répondu tout autre individu aussi mal intentionné qu'il était.

De fil en aiguille, les choses en arrivèrent au point que le matin, sur le quai de la gare, un peu avant le départ de la caravane des congressistes pour l'intérieur, conduite par le cornac Millet s. v. p. et dont devait faire partie les présidents des Chambres de Commerce et d'Agriculture, un incident se produisit.

Les deux présidents au moment où le train allait partir, refusèrent de suivre la caravane malgré les objurgations du commandant Rebillat.

Ces Messieurs ont bien fait d'agir de la sorte, mais ils n'auraient pas été obligés d'en arriver à cette extrémité s'ils étaient justement dit, ainsi que leurs collègues élus sur un programme nettement anti-résidentiel, qu'il ne fallait pas plus compter sur les déclarations du résident que sur une planche pourrie.

Il y a assez longtemps, ce nous semble, que M. Millet nous a appris à le connaître pour un pas grand-chose de sérieux, pour un sauteur, un paltoquet, un puffiste, pour le prendre encore au sérieux.

M. Millet pour nous est un homme à l'égoût, il ne relève plus que de la hotte aux ordures.

Est-ce que la comédie, indigne de ceux qui en ont été les promoteurs, de l'interdiction de la vente de la *Petite Tunisie* dans les bibliothèques du réseau du B.-G. ne va pas bientôt prendre fin.

Il faut avoir réellement peu d'esprit ou l'esprit assez obtus pour en être arrivé à employer d'aussi misérables moyens à l'égard d'un adversaire qui nous gêne.

Rien ne nous étonne, du reste, de la part d'un Millet, ce grand homme à l'âme de charlatan bien plus fait pour les rôles secondaires, que pour celui qu'on veut lui faire convenablement jouer en Tunisie sans y parvenir, du reste, le moins du monde.

### Nouveau soufflet

Le scandale de dimanche dernier, sur le quai de la gare, démontre une fois de plus que toute transaction est inutile, toute conciliation impossible avec le vaincu du 22 mars.

Il prouve, que ce que nous disions dernièrement, pour le principe à appliquer à cet homme, est rigoureusement exact: « la méfiance est la mère de la sûreté ».

Mais il prouve aussi que les élus oublient souvent le lendemain, ce qu'ils ont promis la veille.

Car, au moment des élections, quoi qu'on veuille en dire, il ne pouvait y avoir plus de doutes, plus d'équivoques, plus de mensonges, plus de poudre aux



yeux : les deux partis s'étaient parfaitement dessinés : d'un côté, le Résident avec son cortège sinistre de flibustiers que tout le monde connaît, et de l'autre, la colonie indépendante qui ne voulait que défendre ses droits, ses libertés, sa fortune, contre cette bande de faméliques envahisseurs.

Ah ! combien était belle la situation de nos élus, combien était noble et en même temps facile l'attitude à prendre ! C'était le refus formel de communiquer avec un résident qui s'était mis en lutte ouverte avec la colonie, qui avait été écrasé à la première bataille et que la colonie avait repoussé, chassé, expulsé.

Certes, les élus conciliants auraient dû montrer un peu plus de virilité, quoiqu'il soit difficile de montrer ce qu'on n'a pas.

Le Résident comptait — et avec raison — sur la faiblesse de la plupart des élus ; car il n'est jamais téméraire de compter sur la couardise de ce que nous pouvons appeler des modérés.

Et en politique, on n'est modéré qu'à la condition d'être résigné toujours à toutes les concessions, à toutes les compromissions, à toutes les transactions, et d'ignorer ce que c'est que se sacrifier, au besoin, pour une conviction ou pour un principe.

Ils auraient dû parler haut et fort et il ne valait pas la peine de tant s'avancer pour battre ensuite en retraite.

Après un simulacre de résistance, l'estomac leur a manqué, et cette résistance n'a servi qu'à rendre plus insolentes et plus audacieuses les prétentions et les revendications résidentielles.

Ils auraient mieux fait, assurément, de se tenir tranquilles.

Exaspérer l'ennemi par des attaques, alors qu'on est d'avance décidé à se sauver, est le plus sûr moyen d'attirer de terribles représailles sur ceux qu'on avait la folle prétention de mettre à l'abri.

On ne peut qu'y gagner le déchaînement des violences, les vexations, des persécutions.

Leur étonnement a été extrême et leur indignation des plus vives.

Il y a eu des pleurs et des grincements de dents.

On s'effare, on a peur : on regrette les concessions accordées et on commence, à peine, à craindre pour l'avenir.

Mais tous ces gémissements, tous ces accès de rage sont doux à notre cœur et nous avouons humblement que nous avons eu la férocité de nous en réjouir.

Et nous sommes comme cela quelques uns, qui avons été seuls à le dire et à le prédire, à nous jeter en travers du courant fatal et à montrer l'horizon menaçant et sombre aux hallucinés de la répu gnante conciliation.

Oui, tout cela nous met en joie, car vous l'avez mérité, vous l'avez voulu.

De la Colonie conspuée, vilipendée, baffouée, en la personne de ses délégués, des torrents de boue répandus sur elle au moment de la lutte, vous n'avez eu cure. Ça vous était bien égal, pourvu que vous paradiiez.

Et voilà que l'insulteur de la veille, aux flatteries carressantes duquel vous vous étiez laissé prendre, encouragé par votre faiblesse, vous soufflette de nouveau !

C'est bien fait et vous deviez prévoir cette nouvelle insulte.

Aussi personne ne vous plaint.

Vos déboires, vos désillusions, les injures dont on vous accable vous les avez voulues.

Le résident Millet vous roule, vous baffoue, vous traite comme de vulgaires laquais.

Tant mieux ! et nous disons bien haut, que nous nous réjouissons, au fond du cœur, de vous voir geindre de toutes les ignominies, de toutes les infamies dont on vous écrase et qui ne sont que les amères et décevantes conséquences de la conciliation que vous avez voulu nous imposer.

C. VÉRAX.

## Grave conflit

Les dissidences survenues entre M. Millet, résident général et la Colonie prennent un caractère aigu, dit notre confrère la Dépêche Algérienne.

Ce matin, au moment du départ de la caravane des congressistes pour l'in-

terieur, conduite par M. Millet et ont devaient faire partie les président des Chambres de Commerce et de l'Agriculture, un incident s'est produit.

Le train allait partir, lorsque un journal tunisien du matin parut, avec une déclaration que l'on suppose émaner de la résidence et contredisant formellement les affirmations faites hier par M. Millet aux Chambres.

Les deux présidents refusèrent lors de suivre la caravane, malgré les objections de l'officier, chef de la maison militaire de la résidence.

Aujourd'hui, ont eu lieu des conférences entre les présidents des Chambres de Commerce et de l'Agriculture et M. Revoil, résident général-adjoint. De graves complications sont prévues.

En ce moment même, les décrets donnés à la note résidentielle, par les Chambres, sont affichés en ville.

## A QUAND LA RÉVOCATION de M. le Président Fabry

Au lendemain de la chute de l'empire, M. Delesvaux, président de la chambre du tribunal correctionnel de la Seine, se brûlait la cervelle. Il rendait justice. Il savait qu'on allait lui demander compte, non de ses gements mais des services — si peut appeler cela des services — rendait à la cause impériale.

Ce président — dont les journaux de l'époque se souviennent trouvés des plagiaires de sa façon — rendait les jugements mais il n'a trouvé d'imitateurs pour se soustraire à la justice.

Combien, cependant, la situation de M. le président Fabry est identique à la sienne. M. Delesvaux trouvait pables tous les journalistes et il adjugeait généreusement le maximum. M. Fabry est plus fin de siècle, roué, il traite avec le justiciable comme ses appuis sont puissants. Il écrit ses conditions.

Lisez plutôt : « Je n'autorise aucune mesure sollicitée qu'autant que M<sup>e</sup> XXX prenne en son nom et au nom de son client l'engagement formel de se soumettre à la décision que je pourrai rendre en référé. »

« Fabry, président du tribunal ». Nous comprenons l'émotion qui est emparée de la Cour d'appel d'Alger, à la lecture de cette pièce. Mais ce qui nous étonne bien d'avantage est de voir que, depuis plus de deux ans que ce document a été rendu public par sa lecture à la Cour d'appel d'Alger, son auteur n'a, pas été remercié et qu'il ait continué à rendre la justice au nom de la République Française !

Et ce qui nous étonne aussi, c'est que cette pièce, émanant de M. Fabry et qui remonte au mois de mai 1892 n'ait pas été révélée, avant ce jour.

Il appartenait, ce nous semble, à l'avocat à qui elle était adressée de refuser de signer un pareil engagement attentatoire à l'honneur professionnel.

Au lieu de protester, M<sup>e</sup> XXX fait venir son client M. D.... et il a signé avec lui l'engagement demandé par M. le président Fabry qui, alors, a rendu son ordonnance.

Comment tolère-t-on à la tête d'un tribunal aussi important que celui de Tunis, un président qui fait de telles conditions aux justiciables et qui abandonne, à l'exécution de ces conditions, l'exercice de sa juridiction ?

En face d'une multitude d'étrangers soumis à nos lois ou auxquelles elles sont applicables, un magistrat critiqué, discuté, amoindri par certains

procès et des habitudes autoritaires, a osé demander par avance, par écrit, une renonciation à l'appel qui pourrait être interjeté d'une décision qu'il avait à rendre.

En présence d'un pareil attentat au droit, à la loi, à la justice, commis par le premier fonctionnaire de l'ordre judiciaire, en Tunisie, on se demande pourquoi le gouvernement n'a pas encore révoqué ce magistrat amovible.

Nous espérons que cette mesure de salubrité ne se fera pas plus longtemps attendre.

## L'isolement de Bizerte

A maintes reprises nous avons appelé l'attention de nos confrères de la presse et celle du public sur l'importance considérable que présentait pour la France l'admirable position de Bizerte comme port militaire et sur les immenses ressources qu'offrirait à la colonisation française toute cette région privilégiée. Les études publiées sur cette question dans le « Bulletin de Renseignements Coloniaux » ont trouvé un tel écho dans toute la presse que l'on peut dire qu'ils ont eu le pays entier pour lecteurs et il est permis de conclure de cette unanimité de sentiment, ainsi exprimés, que la nation sent très vivement combien l'existence, combien le développement normal de ce nouveau boulevard de sa puissance méditerranéenne importe à sa sécurité.

Il y a donc lieu de s'étonner de l'isolement dans lequel l'administration du protectorat semble se complaire à laisser le nouveau port de Bizerte dont la flotte cuirassée de la République prenait dernièrement possession aux acclamations enthousiastes de tous les patriotes.

A quoi bon avoir dépensé des sommes importantes, fait remarquer fort judicieusement le *Sémaphore* de Marseille, pour doter la Tunisie d'un port admirable, si l'on doit continuer à le laisser sans communications avec l'intérieur. Pendant que tous les autres ports de la côte ont des routes, des chemins d'exploitation, seule une route militaire mettait Bizerte en communication avec Tunis. Pas une route, pas un chemin mettant cette importante station navale en communication avec l'intérieur du pays, avec la vallée de la Medjerdah sur lesquels compte la flotte pour approvisionner ses équipages.

Que la voie ferrée, unique qui relie Bizerte au reste de l'Afrique française soit rompue, obstruée, coupée par l'ennemi et voilà Bizerte isolée, affamée, réduite à ses seules ressources, c'est-à-dire mise dans l'impuissance de ravitailler nos vaisseaux.

Pour justifier ces agissements l'administration du protectorat ne peut donner que des raisons spécieuses et l'on est forcément amené à conclure qu'elle se fait trop facilement l'instrument des jalousies locales contre Bizerte. On a poussé même le mauvais vouloir au point que loin de construire, selon le vœu si naturel des colons, des ponts mixtes lors de l'établissement de la voie ferrée, on n'a voulu construire que des ponts à l'usage du seul chemin de fer, avec interdiction formelle aux habitants d'y passer, en sorte que les colons continuent d'attendre sur les rives, à côté du pont, le moment où le caprice des eaux leur permet de passer à gué.

La République a cependant placé à Tunis un représentant dont le devoir est de s'élever au-dessus des rivalités locales, de n'envisager que le bien général de la patrie française et auquel elle a donné l'autorité nécessaire pour ordonner les mesures réclamées par l'intérêt supérieur du pays.

Que fait donc le Résident général ?

En présence d'une telle situation, le gouvernement central a le devoir d'intervenir sans retard car la France ne saurait admettre ni tolérer plus longtemps que par des rivalités mesquines, sa puissance navale, la sécurité de ses flottes puissent être compromises.

G. L.

## Le Chambard Judiciaire

Comme on peut le voir plus loin, le mouvement judiciaire, annoncé depuis quelque temps déjà, serait signé à l'heure qu'il est. Mais cela ne passera peut-être pas comme une lettre à la poste.

Si nous en croyons certains bruits, il paraît que tout le monde n'est pas content au Palais, et que quelques-uns des magistrats compris dans le mouvement, protesteraient au point de donner leur démission si on ne leur accorde pas leur rappel en France.

Ils commencent à avoir assez de la façon de rendre la justice à Tunis et l'écoeurement les aurait poussés à cette résolution extrême.

M. Froppo ne voudrait, en aucune façon, entendre parler de l'instruction.

D'un autre côté, M. Martineau Deschenetz, tout comme M. Berthelot, aurait donné sa démission de président du tribunal mixte, pour raisons de santé.

Déjà, la santé, en cette fin de siècle, joue un grand rôle.

La santé de Madame Millet mère, est cause du départ subit du Résident à Paris.

Le ministre des Affaires Étrangères donne sa démission pour raisons de santé.

M. le président du tribunal mixte fait comme M. Berthelot.

Serait-ce aussi la santé plus ou moins chancelante de son siège présidentiel qui aurait appelé M. Fabry à Paris ?

La raison donnée par l'honorable M. Martineau Deschenetz n'est acceptée par personne.

On chuchote tout bas, que certains procès qu'on a tenté d'exercer sur la conscience de l'honorable président de ce tribunal seraient les motifs vrais de sa décision.

M. Millet pourrait, lui, nous renseigner à cet égard.

Quoiqu'il en soit, c'est avec un grand regret que la colonie verra partir ces deux magistrats, les plus sympathiques, et avec raison, de tous les membres du tribunal de Tunis.

## Un nouvel incident Chédel

Les journaux de Dijon donnent de longs détails sur un incident qui se serait passé, il y a deux ans, à Bougie, au pénitencier militaire. Ils publient le récit d'un militaire du nom de Baudoin (Auguste), né à Mâcon en 1871, actuellement domicilié à Dijon. Voici la version de ce pénitentiaire :

« Le 3 janvier 1894, un sergent voulut me mettre aux fers. Lorsque les tirailleurs commandés vinrent pour m'enchaîner, j'eus un mouvement instinctif de protestation. Les tirailleurs me intimidèrent par une mesure épouvantable, huit tirailleurs commandés se rangèrent en face de moi, baïonnette au canon ; les armes furent chargées et je fus mis en joue. On simulait ainsi le peloton d'exécution. Je ne bronchai pas. Tout à coup, un coup de feu partit presque à bout portant, une balle de Lebel me fracassait le bras gauche, tandis que mes vêtements prenaient feu. Tous les gaz incandescents avaient pénétré dans la plaie et fait charge. L'amputation immédiate fut jugée nécessaire à l'hôpital où j'avais été transporté. »

« Le sergent Pérar, qui avait commandé cette funèbre mise en scène, fut puni... de quinze jours de prison. Quant à moi... je fus traduit en conseil de guerre par l'autorité militaire, sous l'inculpation d'injures, outrages et violences. A l'audience, les témoignages furent unanimes en ma faveur et je fus acquitté à l'unanimité, le 9 août 1894, mais on me renvoya aux travaux publics quoique amputé. Je ne fus libéré que le 18 mars 1896 ; j'ai appris plus tard que le général inspecteur avait pourtant donné l'ordre de me renvoyer dans mes foyers. »

« J'avais demandé un certificat d'origine de blessure. Il me fut délivré selon les termes de ce certificat, j'ai été blessé par suite de l'imprudance d'un factionnaire. J'espérais, grâce à ce certificat, pouvoir, à mon retour, jouir d'une pension ; mais on ne m'a délivré que le congé de réforme n° 2, qui ne donne droit à aucune pension. »

Cette version va évidemment être le signal d'une campagne de presse au sujet des habitudes critiquées, il y a peu de mois, à propos du chasseur Chédel.

Puisse cette agitation apprendre, pour l'avenir, aux intéressés combien est dangereux le moindre accroc au règlement et combien sont compromis les auteurs d'abus d'autorité une fois que la victime de l'un de ces abus est en mesure de saisir l'opinion des circonstances sensationnelles dans lesquelles il s'est produit.

L'incident de Bougie est déjà lointain, et plus de deux années écoulées devaient paraître une garantie contre le scandale qui pouvait en être tiré. L'expérience prouve qu'il n'en est rien : il faut s'attendre, au contraire, à une enquête, qui, comme toutes celles de ce genre, mettra aux prises la loyauté des témoins avec la crainte de déplaire à leurs chefs, ce qui est la ruine de l'esprit militaire.

Les congressistes qui avaient terminé leurs travaux et qui n'avaient pas été invités par le résident, pour se faire faire de la réclame, sont partis et pas contents.

Les autres, les buveurs de champagne, sont en tournée avec le résident chevaucheur.

Tout cela se fait, bien entendu, au frais des contribuables, car c'est le budget tunisien qui doit payer les beuveries des invités de l'étranger.



## Echos Tunisiens

### LESSIVE PHÉNIX

#### ROYAL CHAMPAGNE nec plus ultra

On annonce pour demain ou après-demain la résurrection du *Petit Tunisien*, une feuille à scandales d'un jour.

Nous croyons savoir que plusieurs personnes sont formellement décidées, si elles sont prises à partie, à faire respecter leurs personnes — non l'épée à la main, comme il convient en gentilshommes — mais avec une trique.

#### Avis aux folliculaires du Résident.

Nous avons appris avec plaisir que l'*Indépendant* de Constantine venait de s'attacher, comme rédacteur en chef, notre ancien confrère Auguste Prax.

L'*Indépendant* ne pouvait faire un meilleur choix.

Le bruit court qu'une souscription aurait lieu, en ce moment, parmi les avocats du barreau de Tunis, dans le but d'offrir une montre à M. Viol, en remplacement de celle qui lui a été si drolement substituée et qui peut faire le pendant avec certain autre chronomètre volé à peu près dans des conditions identiques à un personnage de Tunis.

Le Marquis de Morès est en ce moment au casino d'Hammam-Lif où il achève les préparatifs de son expédition au lac Tchad.

A ce propos, le départ n'aura pas lieu de Biskra ou de Tébessa comme on l'a annoncé mais de Gabès.

Nous souhaitons au Marquis de Morès toute la réussite possible.

### GRAND CAFÉ DE TUNIS

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Le mouvement dans le personnel de nos magistrats que nous avons annoncé voilà plus d'un mois, va enfin voir le jour.

M. Dubois, juge d'instruction serait nommé vice-président; M. Froppo substitut, passerait à l'instruction; MM. Peau-de-Cerf, juge de paix du canton sud et M. Juge suppléant, seraient nommés substitués.

Maintenant, il serait question de débarasser le plancher de la présence de M. Fabry et de le remplacer par M. Spire, procureur de la République.

Tous les justiciables ne pourraient que se louer de cette nouvelle si elle passait du domaine des probabilités dans celui de la réalité.

Mardi à 5 heures, conférence très applaudie, au Théâtre Français du F. Dequaire-Grobel, confédéré du Grand-Orient de France.

Le théâtre était comble.

### GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

Une pluie de palmes plus ou moins académiques s'est abattue, ces temps derniers, sur la Tunisie. Les ont recueillies au passage: MM. Dollin du Fresnel, agent principal du P.-L.-M.; Curtelin, ex-membre de la Chambre de Commerce; Goin, avocat, etc...

Que diable peuvent avoir fait les palmés Dollin et Curtelin à l'Académie?

Allons! le capitole tunisien sera bien gardé, il y a des gardiens de plus.

Compagnie de Navigation Mixte. — La Compagnie de Navigation Mixte a l'honneur de porter à la connaissance du public que les départs pour la côte tunisienne et Marseille auront lieu à quatre heures et demie du soir à partir de dimanche 12 courant.

## La Soirée

Théâtre Municipal

M. Donchet nous a présenté les premiers sujets de la troupe, dans le chef-d'œuvre de Gounod.

Mme DEMALAC, est l'excellente chanteuse légère que nous avons connue, voix fraîche, bien timbrée, mieux travaillée. Le masque très beau reste un peu impassible et froid.

M. BOOM, le ténor, possède une belle voix, de bonnes notes dans le registre élevé, mais grands dieux, qu'il se tient mal en scène.

M. HOURDIN, basse chantante, a un médium assez bien timbré, plutôt même de basse noble, mais sa voix nous a paru légèrement fatiguée dans le registre élevé.

M. ROSSEL, baryton, est certainement le meilleur sujet de la troupe; si nous en jugeons d'après les rôles secondaires que nous lui avons vu jouer.

La troupe d'opéra est la hauteur de celle d'opéra comique. Nous n'avons pas grand-chose à dire de Mme GILBERTE ANDRÉE que tout le monde connaît et a toujours applaudie à Tunis.

SAMEDI 11 AVRIL  
**BOCCACE**, opéra comique en 3 actes  
AU 1<sup>er</sup> JOUR  
Surcouf. — Le voyage de Corbillion  
— L'enlèvement de la Tolédad  
DERNIERS SUCCÈS PARISIENS

### Folies-Bergère

Nous avons parlé dernièrement des nouveaux aménagements effectués par M. Galano aux Folies-Bergère, mais nous avons oublié d'annoncer que tout sera disposé pour faire de la coquette salle de la rue de Bône un concert d'été qui ne le cédera rien à celui d'hiver.

Que dirons-nous de la diva des divettes **Lucile Wraim!** ce que nous avons écrit est encore au-dessous de la vérité. Aussi tous les soirs la salle des Folies-Bergère est remplie d'une foule attendant avec impatience l'entrée en scène de l'étoile.

Brillants débuts de la belle **RAYMONDE**, chanteuse de genre, qui, après un repos de quelques mois, a bien voulu nous charmer encore par la splendeur de sa beauté et la douceur de sa voix; nous l'en remercions.

Triomphe continu des petits **Méphistos**, qu'on ne se lasserait jamais d'entendre et applaudir.

Succès de la charmante et séduisante **LILI WRAIM**, dont les toilettes et la mignardise sont plus que suggestives.

### AVIS

Pour avoir des médicaments bien préparés et bon marché, s'adresser à la **Pharmacie du Croissant**

46, Rue d'Espagne — TUNIS  
GRAND RABAIS. — LARROUYAT, PHARMACIEN  
Dépôt de la Maison Charras, de Marseille, Glutinerie médicale contre le diabète.

### HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparés au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées. Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.  
Se défier des contrefaçons  
DÉPOT : à la Pharmacie E. NEE

### Restaurant d'Athènes

GRAND ARRIVAGE  
de Vin de Samos  
authentique) de provenance directe  
Prix: 4 fr. 50 le litre. On porte à domicile  
CHEZ M. PAPAYANNI  
Rue de l'Eglise, 4, Tunis

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
DE  
**TRAVAUX PUBLICS**  
ET PARTICULIERS  
**Bianchi et Cie**  
Spécialité de Fabrication de Briquettes  
en agglomérés avec mâchefer  
Constructions de Maisons dites économiques  
SUR DEVIS ET A FORFAIT  
Sur terrains situés avenue de Paris, appartenant à l'entreprise générale BIANCHI ET C<sup>ie</sup> ou sur des terrains appartenant à des particuliers.

Facilités de Paiements  
S'adresser au siège de la Société, route de la Goulette, près la porte de Bab-el Khadra.  
(Bois-Colombes)

Quincaillerie Mertz & Chaudron  
**PELLET & AZERM, Successeurs**  
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS

Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage  
Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles pour  
Clapets et Joints à vapeur  
Cordes et Cartons d'Amiante  
PRIX TRÈS RÉDUITS

LIBRAIRIE PARISIENNE  
Avenue de France (sous les arcades)

ABONNEMENT A LA LECTURE  
10 Cent. par jour  
DERNIÈRE NOUVEAUTÉ  
**VERS L'ORIENT**  
Notes de voyage  
Par ROBERT de FLERS

PLUS DE CHEVAUX BLESSÉS  
Guérison assurée de toutes les blessures des chevaux et autres animaux quelles qu'elles soient leur cause par l'emploi de l'**ONGUENT COSTE & BERNARD**.  
PRIX DE LA BOITE : 3 FRANCS  
S'adresser à M. NERON, dépositaire, 4, rue Saint-Charles, dans l'impasse.  
ON DEMANDE DES PLACIERS

Goûter le  
**CHOCOLAT DOURA**  
c'est l'adopter  
2 FRANCS LE KILO  
Dépôt: rue des Glacières, 10-23-29, Tunis

### Denrées Coloniales Epicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages  
CONSERVES, SALAISONS  
Liqueurs des 1<sup>res</sup> marques  
**ATANASIYOU & C<sup>ie</sup>**  
17, Rue d'Italie — TUNIS

Grand Café du Commerce  
VENUE DE FRANCE  
Changement de Propriétaire  
**PIERI DURAND, Successeur**

Spécialité de Bières Françaises  
SALEXVILLE (Meurthe-et-Moselle)  
**BIÈRE BRUNE**  
TOUTES LIQUEURS DE MARQUES

**ALAMANT ROSE**  
BLANC, Naturaliste  
Rue Azzirab (en face l'Hôtel de Paris) TUNIS

ELLERIE ET PLUMES  
NATURALISATION et TANNAGE  
Préparation, Vente et Achat  
TOUTES SORTES D'ANIMAUX  
naturalisés et bruts pour Modes

FORGES DE LA PROVIDENCE  
Chienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de pontrelles en fer et en acier de dimensions; Fers marchands; Cornières en fonte moulées de toutes espèces croquis, Charpentes et ponts neufs.  
On se charge à des prix fort modérés de monter les titages et autres travaux d'après les plans qui lui seraient fournis. Elle peut aussi se charger de l'exécution après les dessins de maçonnerie.  
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent tous les produits en Fer et acier et ont à cœur de soigner ceux qui veulent bien lui confier ses

Ateliers pour la Tunisie: J. FORTI  
17, Rue des Glacières — TUNIS

AUX FORGES DE SAINT-ÉTIENNE  
BURY, armurier  
Rue Al-Djassira. — TUNIS

M. BURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins au n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans l'excellentes conditions.

Seule Maison Française  
**CONFISERIE - PATISSERIE**  
A. BOURRELLY, CONFISEUR  
TUNIS. — 24, AVENUE DE FRANCE, 24. — TUNIS

GRAND ASSORTIMENT DE POISSONS D'AVRIL  
Grands hoix d'œufs et Articles de Pâques  
Spécialité de Dattes farcies aux pistaches — Colis-postaux pour tous pays

**OUTILLAGE | TOURS | MACHINES**  
INDUSTRIEL et d'AMATEURS de tous systèmes à découper  
SOIERIES alternatives, circulaires et à ruban, Mortaiseuses, Machines à Percer, — Outils de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.  
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. ANCIENS. — BOITES D'OUTILS  
SCIES, BOIS, DÉFINIS et toutes fournitures pour le Découpage à Tour, la Sculpture, etc.  
Nouveaux TARIFS-ALBUM 250 p. — CONSTANTIN BERT, à PARIS 16, Rue des Gravilliers.  
(MORS CONCOURS MEMBRE DU JURY des Expositions de PARIS 1889-1891-1893-1895-1897-1901)

**MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL**  
Chemins de fer portatif Decauville

DEMANDEZ  
LES  
CATALOGUES  
FABRIQUE DE NORIAS  
de tous systèmes  
**Aristide ALLIEZ**  
CONSTRUCTEUR BRÈVE S. D. G.  
— MUSTAPHA ALGER —  
Maison fondée en 1859  
16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200

Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuse, locomobiles, batteuses, etc.

Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

### AU BON MARCHÉ

28 Rue d'Italie — Tunis  
La maison connue jusqu'à ce jour sous le nom de Nations Unies vient de procéder à des agrandissements et créer un 2<sup>e</sup> magasin on était tout dernièrement le *Nouveau Paris* lequel sera exclusivement consacré à la vente des articles de ménage en fer battu et émaillé du Comptoir de l'Est; vannerie, brosse-rie, lampisterie, coutellerie, couverts, toile cirée, divers et articles de Paris.  
Le 1<sup>er</sup> Magasin reste ce qu'il était avant, avec ses approvisionnements de faïence, porcelaine, verrerie, poterie à feu et grès bleu d'Alsace pour les salaisons et les conserves. Nous avons aussi les grands vases à fleurs, verts pour vos tubules, squares.

A l'occasion de l'ouverture, il sera soldé des articles émaillés un peu défraîchis, à moitié prix; des verres à pied à 1 50 la douzaine, des soucoupes de porcelaine à un sou et des tasses à 2 sous.

### BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes,  
Chevrons, Linteaux à toitures  
Lattes à plafond  
**BAPTISTIN BRÉMOND**  
SCIERIE MÉCANIQUE. — MENUISERIE ET CHARPENTE  
Avenue de la Marine, 1-2-3  
et Rue de Belfort. — TUNIS

MAISON F. DUC  
**Hôtel-Restaurant Californie**  
44, Cours Belsunce — MARSEILLE

Service à la carte et à prix fixe  
GIRAUD ET BICHARD, successeurs

**Au Cadran Universel** Charles Kloth. —  
Riche assortiment en horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie pour étrennes et cadeaux de noces.  
**MONTRES RÉGULADOR**

### QUINQUINA VINCENT

(Marque déposée)  
Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage  
(GROS ET DÉTAIL)  
Expéditions par Caisses et par Fûts dans tous les pays

On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.  
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

**René Delarue**  
14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS  
**Eaux-de-Vie de Vin et de Marc**  
VINS DE FRANCE  
fins, demi-fins, ordinaires  
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA  
CHAMPAGNE RIVART

Le gérant: U. CROUZET.  
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-saïk n° 44



**Matériaux de Construction**

**A. DE PARADE**  
20 rue d'Espagne, TUNIS  
TUNIS  
Fabricant de Chaux, Briques et Plâtre  
Demandez le dernier Prix-Courant. — Grande baisse de prix sur tous les articles.

**Restaurant de Bourgogne**

**9, Rue Al-Djazira**  
Cuisine Bourgeoise  
REPAS A LA CARTE  
Pensions à des prix très modérés  
Chambres Meublées

**Boulangerie Viennoise**

**8, Boulevard de Paris**  
**Ferdinand HEINRICH**  
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

**Croissants au Beurre**  
Petits pains pour Restaurants et Hôtels  
ON PORTE A DOMICILE

**Domaine P. Potin**

**CHAUX**  
HYDRAULIQUE  
et Ciments  
Dépôt : rue du Portugal

**Grande Boulangerie**

et Pâtisserie Anglaise  
**Wagner et Albrecht**  
24, Rue d'Italie, 24  
et rue de la Commission, 8 — TUNIS  
Brioche. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.  
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. — Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

**Compagnie Algérienne**

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 15 MILLIONS entièrement versés  
Comptoir de Tunis  
Avenue de France  
Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889

**Demange Frères & Alioth**  
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX

**HUILES D'OLIVE DE TUNISIE**  
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION EN COLIS POSTAUX DE 5 KILOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.

Livraison à domicile en wagon de 5, 10, 15, 20 et 25 KIL.  
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie. — TUNIS.

Envoi franco d'échantillons sur demande

**Banque de Tunisie**

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital 8 millions de francs  
Siège social à Tunis  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéance fixe. — Garantie de titres au Porteur et escompte de coupons. Reports. — Opérations de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.  
**SOUSSIONS -- EMISSIONS**

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**

**AIMÉ EYRIÈS**  
TUNIS - 24, Rue d'Italie 24 - TUNIS

MAISON FRANÇAISE  
La plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits  
PAR TOUS LES COURRIERS  
GRAND ARRIVAGE DE FROMAGES ET BEURRE FRAIS  
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

**ENTREPRISE DE PEINTURE**

**A. CASTEL**  
TUNIS. - 25, rue d'Italie, 25, - TUNIS

Donne sur verre. — Enseignes imitation émail  
ARMOIRES & MÉDAILLES. — VENTE DE COULEURS & VERNIS

**ÉPICERIE ET CONFISERIES**

**GROS DOURA FRÈRES DÉTAIL**  
Entrepôts : rue des Glaciers  
Succursales : Rue de Z...  
Denrées coloniales; Légumes secs; Conserves France et de Sousse; Semoules et Farines; Liqueurs ordinaires et des premières marques

**AUX CISEAUX D'OR**

Fabrique générale d'instruments et d'appareils  
Fabrique de Coutellerie en tous genres. — ET D'APPAREILS ORTHOPÉDIQUES

**Maison de Commerce L. THIERS, coutelier, bandagier**  
TUNIS, 26, Rue Al-Djazira, 26

Instruments de chirurgie et pour vétérinaire  
tra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, couteaux, sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garnis des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux  
Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers  
Bandages pour toutes hernies, ceintures hy bas élastiques et en peau de chien, gouttières, membres artificiels, béquilles, articles de voyage  
Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, ceintures-ventrières, articles d'allaitement et aiguisage en tous genres.  
Maison recommandée par ses articles supérieurs

**MAISON P. ERRE AUVIN**

**Marbres bruts**  
Importation directe des grandes carrières de France  
**CHEMINÉES DEPUIS 10 ANS**  
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers  
Bureaux et magasins : 7, Rue de la République  
Vastes Entrepôts : Rue d'Alger  
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à ces travaux.

**CRÈMERIE FRANÇAISE**

Epicerie fine. — Produits de choix et de provenances diverses  
**REBOURGEOIS**  
TUNIS - 5, Rue d'Italie, 5  
MAISON SPÉCIALE pour les  
Beurre extra-fins  
et les  
Fromages d'origine  
PRIX MODÉRÉS

**"L'AFRIQUE FRANÇAISE"**

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne  
primes fixes contre l'incendie et l'incendie  
Capital : UN MILLION  
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE  
Incendies  
propriétés mobilières et immobilières  
RÉCOLTES SUR PIED  
en gerbes et en meules  
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

**LE MONDE**

Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie  
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Capelle  
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT



INCENDIES. — Assurances sur les immeubles, les meubles, les marchandises, les navires, les usines, les machines à vapeur, les récoltes, les récoltes de localités, contre les risques locaux et les risques du voisinage.  
La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.  
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.  
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 2, Avenue de Paris.

**"LE PHÉNIX"**

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES  
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE  
SIÈGE SOCIAL : 33, rue Lafayette. — PARIS

Agent général pour la Tunisie :  
**M. Ch. BAUDOT, 15, rue d'Italie. — TUNIS**

PRINCIPALES SOUS-AGENCES :  
MM. NESTLER aîné, à Sousse; PAGLIARELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès; WARGUET, à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SANGÈS, à La Goulette, Kram et environs; GAZIL, à Medjeh-el-Bab; LOURIEU, à Souk-el-Arba; GUYOT, à Ghardimaou et LÉVY, à Kairouan.

**Demandez Partout**

**LE KINA BELLOT**  
ABSINTHE ET AMER CON LH  
**BELLOT, Distillateur à Tunis**  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne Montebello.

**A. GAUVAIN**

Dépositaire de la Maison "Saint Frères"  
TUNIS. — RUE D'ESPAGNE, 22  
Toiles à voiles et galvanisées — Tentes et Tapis — Rideaux — Toiles et Sacs — Moquettes — Chemises — Gilets de chasse — Espadrilles — Sangles. Septain — Cordages et Ficelles.

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**

Société anonyme — Capital 30 millions  
**SUCCESSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8**  
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe :  
A vue 2 1/2 % — 6 mois 2 1/2 % — 1 an 3 1/2 %

**TRANSIT INTERNATIONAL**

**P. Dana & Foubert**  
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS  
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille  
**GONDRAND FRÈRES, agents**  
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.  
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.  
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour laville et la campagne. — Déménagements.  
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)  
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

SOCIÉTÉ ANONYME  
au capital de 100.000.000 de francs  
AGENCE DE TUNIS  
**Th. PROUST, directeur**  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.  
Dépôts à vue et à échéances fixes  
A vue 2 1/2 % A 3 ans 3 1/2 %  
A 1 an 2 1/2 % A 4 ans et au-delà 4 %  
A 2 ans 3 %  
Location de coffres-forts

Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE**

**Cie TOUACHE**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS  
**Service postal Français**  
AGENCE DE TUNIS  
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie  
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches  
DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS  
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE  
— tous les dimanches à 4 h. 1/2 du s. de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SFAK, GABÈS et DJERBA  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne  
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ.

**Compagnie Générale Transatlantique**

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Vendredi à 4 heures soir.  
Arrivée à Tunis... Dimanche à 5 heures m.  
Départ de Tunis pour Malte... Dimanche à 3 h. 30.  
Arrivée à Malte... Lundi à 9 h. 30 matin  
Départ de Malte pour Tunis... Lundi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis... Mardi à 11 matin soir  
Départ de Tunis pour Marseille... Mercredi à 3 h. 30  
Arrivée à Marseille... Jeudi à 5 h. matin  
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille  
Départ de Marseille... Lundi à 4 heures.  
Arrivée à Tunis... Mercredi à 5 h. matin  
Départ de Tunis pour Sousse... Mercredi à 3 h. 30 soir  
Arrivée à Sousse... Jeudi à 3 h. 30  
Départ de Sousse pour Tunis... Jeudi à 5 h. soir.  
Arrivée à Tunis... Vendredi à 5 h. matin.  
Départ de Tunis pour Marseille... Samedi à 3 h. 30.  
Arrivée à Marseille... Lundi à 5 h. matin.  
Prix des Places :  
1<sup>re</sup> classe, 100 fr. 2<sup>e</sup> cl. 70 fr., 3<sup>e</sup> cl. 50 fr. 4<sup>e</sup> cl. 15 fr. nourriture comprise  
**AVIS IMPORTANT**  
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.  
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia.